



GENTHOD INFO

E D I T I O N É T É

LE MOT DU MAIRE | TRÉTEAUX 2013 | COMPTES
2012 | TRAFIC AÉRIEN | SÉCURITÉ | CANICULE |
OFFRE UNIRÉSO | LA PYRALE INFERNALE |
TRI DES DÉCHETS | STATIONNEMENT | ROUTE
DE VALAVRAN | MÉMENTO | **JUIN 2013**

LE MOT DU MAIRE

DES VAGUES AU CREUX-DE-GENTHOD

Havre naturel contre les vents violents venant du nord, le Creux-de-Genthod abritait au milieu du 19ème siècle un chantier naval. Le port s'est agrandi avec des bateaux maintenant ancrés à de nombreuses bouées. Ces places d'amarrage sont attribuées par la Capitainerie du lac, qui a la responsabilité de ce qui se passe sur l'eau. La Capitainerie est un des services du DIME (Département de l'Intérieur, de la Mobilité et de l'Environnement). S'occupant du domaine lacustre, la capitainerie n'évalue pas l'impact de ce qui se passe sur terre, comme l'augmentation de la demande de places de parkings pour les heureux bénéficiaires d'une place d'amarrage. En attribuant une bouée d'amarrage, et vu la configuration particulière du Creux-de-Genthod, la Capitainerie a l'obligation d'assurer un service de navettes.

A terme, et sur demande de l'ICF (Inspection Cantonale des Finances), la Capitainerie doit remplacer le service de navettes en ajoutant de nombreux youyous à ceux existant. Pour l'instant, la Commission des Monuments de la Nature et des Sites (CMNS) a refusé ce projet.

Pourquoi des remous aujourd'hui au Creux-de-Genthod ? Parce que le responsable du service de navettes, M. Pellat, qui assurait aussi la location des pédalos et de quelques embarcations, a pris sa retraite. La Capitainerie a donc cherché un repreneur. Parmi les différentes candidatures, celle du jeune Gentousien Benjamin Flückiger et de sa société Vent apparent, n'a pas été retenue, bien que reprenant la location des pédalos et offrant un service de voilerie et de marina, ainsi que la location de voiliers, dériveurs, kayaks et paddleboard. Il est important de mentionner à ce stade que le choix du repreneur du service de navettes s'est fait uniquement au sein de la Capitainerie, sans aucune concertation avec les autorités gentousiennes.

Le choix de la Capitainerie s'est porté sur la société Nautilake, qui veut promouvoir le ski nautique, le wakeboard et le surf, à partir de sa nouvelle base de Genthod. Cette base qui consiste en une barge aménagée et amarrée avec l'autorisation de la capitainerie au ponton du Creux côté nord. Ce choix est regrettable et dommageable pour la beauté du site, d'où l'ire unanime des habitants et amis du Creux-de-Genthod. Les plaintes reçues en Mairie et transmises à la Capitainerie ont conduit les autorités communales et les différents intéressés à se rencontrer sur place pour trouver une solution plus acceptable. Il a été convenu que la barge sera déplacée vers le côté sud du ponton du Creux, redonnant la vue dégagée chère aux habitués du lieu. Le responsable de Nautilake s'est engagé à rendre la barge plus discrète en enlevant la barrière de roseaux, qui créait un écran visuel. Nous souhaitons vivement que les responsables des activités de Nautilake aient le sens de la discrétion, de la tranquillité et du respect chers aux Gentousiens et aux amis de Creux.



François Mazonod | Maire

TRÉTEAUX 2013

Colchiques dans les prés, fleurissent, fleurissent, ... c'est la fin de l'été.

Eh oui, l'été va se terminer le 22 septembre. Pour célébrer l'événement, un jour avant, Genthod sera en fête et la rue du village décorée pour vous accueillir aux traditionnels Tréteaux.

Durant douze heures, vous pourrez vous restaurer, assister à des spectacles gratuits et déambuler entre les stands d'artisanat, de nourriture et de boisson. Répartis sur cinq sites, les spectacles présentés et les animations de rue ont été choisis de manière à satisfaire tous les goûts, des plus petits aux plus âgés. De l'initiation musicale au classique, en passant par le folk, du théâtre d'ombres à l'improvisation, du cirque à la magie, il y aura des découvertes et des incontournables aptes à satisfaire l'intérêt de chacun.

Vous trouverez également, sur l'arrière du rural, un lieu où déguster les mets préparés par des restaurateurs locaux, par diverses sociétés, ainsi que des plats plus exotiques.

Tout au long de la rue du village, près de l'épicerie et dans leur voisinage, différents stands proposeront des boissons variées et diverses, de la petite restauration et des produits artisanaux vendus au profit d'œuvres d'entraide.

Si vous aimez la fête, le spectacle, les moments de rencontres conviviales, **retenez la date du 21 septembre** et joignez-vous aux nombreux communiens qui, après avoir participé au succès des Tréteaux précédents, ne manqueront pas la version 2013.

Pour plus de détails, le programme des spectacles - par site et par public - ainsi que le plan des stands seront en ligne sur le site de la commune de Genthod dès le 15 juillet 2013: www.genthod.ch.

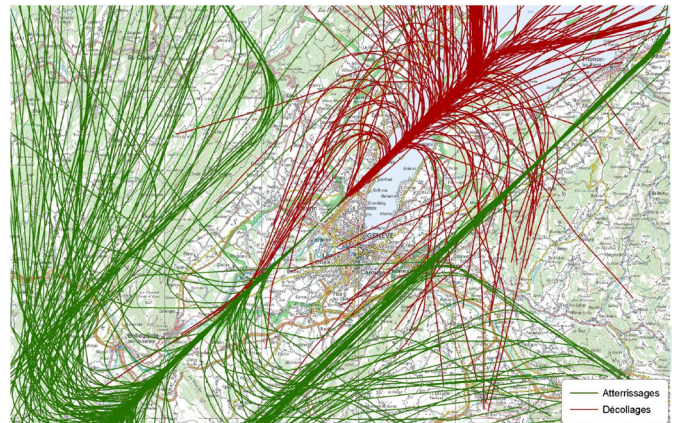
COMPTES 2012

Prérogative majeure, le Conseil municipal a approuvé dans sa séance du 7 mai 2013, les comptes de l'exercice 2012. Les charges de CHF 9'044'402.70 sont couvertes par des revenus de CHF 11'544'022'96, dégageant un boni de CHF 2'499'620.26. Ce boni est dû à une production fiscale bien supérieure aux prévisions de l'Etat (+ CHF 1,6 Mio), ainsi qu'à une baisse des dépenses de fonctionnement réalisées en grande partie au niveau des prestations de tiers. Quant aux investissements, ils sont de CHF 10'480'454.56 aux dépenses et de CHF 186'642.85 aux recettes; les investissements nets s'élevant CHF 10'293'811.71. Le Conseil municipal a également approuvé les crédits budgétaires supplémentaires 2012 pour un montant total de CHF 467'726.69 selon le compte de fonctionnement 2012. Ils étaient de CHF 1'210'900.14 en 2011 et de CHF 2'400'038.37 en 2010. Rappelons que ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées dans d'autres rubriques de charge, et au besoin par la fortune nette de la commune. Rappelons que la loi oblige les communes à voter les dépassements même s'ils sont compensés par des recettes sous d'autres rubriques budgétaires.

TRAFIC AERIEN

Avec le retour de l'anticyclone des Açores, les beaux jours sont revenus. Le régime de bise s'est installé et dicte le décollage et l'atterrissage des avions par la piste 05 (50 degrés, nord-est). Au cours des années, les avions sont devenus plus performants et prennent de la hauteur plus rapidement. C'est ce qui nous fait croire que leur trajectoire a changé. Or il n'en n'est rien comme l'a confirmé le directeur de l'aéroport M. Robert Deillon lors de la réunion du 16 mai des magistrats des 7 communes genevoises de la rive droite du lac. La procédure pour un avion avant d'effectuer un virage reste la même, à savoir le respect des 2 conditions cumulatives suivantes : avoir parcouru 2 milles nautiques (NM = nautic miles), soit 3.7 km depuis le décollage, et avoir atteint une hauteur de 5'000 pieds (1'524 mètres).

Le graphique ci-contre illustre les trajectoires opérées par les avions lors d'une journée représentative par piste 05. Par vent du sud-ouest, le trafic se fait dans l'autre sens, par la piste 23 (230 degrés).



SÉCURITÉ

La Commune de Genthod a renforcé sa sécurité depuis maintenant plusieurs mois. En effet, en complément des agents de Securitas qui assurent, la nuit, la protection de plusieurs bâtiments communaux, la Société de surveillance (SDS), organise des rondes de surveillance sur la Commune le soir et la nuit, et ce depuis le 1er janvier 2013. Ils contribuent, par leur présence, au maintien de l'ordre et signalent aux autorités compétentes la présence d'un éventuel danger sur notre territoire.



QUE FAIRE POUR LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LA CANICULE ?

Une question qui inquiète particulièrement nos aînés. Se protéger de la chaleur, éviter les activités physiques aux heures les plus chaudes. Rester à l'ombre, porter un chapeau, des vêtements légers, de couleur claire. Avoir avec soi une bouteille d'eau. Maintenir les fenêtres et les volets fermés tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Les ouvrir la nuit, en provoquant des courants d'air. Profiter des endroits frais et climatisés : supermarchés, cinémas, musées... et y rester au moins 2 heures. Prendre régulièrement des douches ou des bains, et s'humidifier le corps plusieurs fois par jour avec un brumisateur ou un gant de toilette. Boire le plus possible, même en l'absence de sensation de soif, et au moins 1.5 litre par jour. Éviter l'alcool car il accentue l'effet néfaste de la chaleur et augmente la déshydratation. Ne pas hésiter à demander de l'aide à des proches ou des voisins si la chaleur pose problème. S'informer de l'état de santé de ses proches et de ses voisins, et veiller tout particulièrement sur les personnes isolées et dépendantes. Les aider à boire. Interroger son médecin sur la prise des médicaments habituels...

OFFRE UNIRESO

La Commune de Genthod et unireso ont le plaisir de vous proposer une réduction exceptionnelle de CHF 150.- sur l'achat d'un nouvel abonnement annuel unireso « Tout Genève ». Cette aide financière vise à favoriser l'utilisation des transports publics et à soutenir la mobilité des familles. Cette offre est réservée aux nouveaux abonnés (pas d'abonnement annuel en cours de validité après le 3 janvier 2013). Elle n'est pas cumulable avec d'autres rabais (par ex : rabais famille).

Pour souscrire à cette offre, il vous suffit de vous inscrire à la mairie entre le lundi 3 juin et le vendredi 5 juillet 2013. Les ayants-droits à l'offre aux nouveaux abonnés recevront par la poste le bon de réduction. Il est à faire valoir entre le lundi 3 juin et le samedi 13 juillet 2013, avec une pièce d'identité, à une agence tpg ou CFF, pour un abonnement à tarif promotionnel.

L'abonnement sera valable une année avec une date de début de validité choisie dans un délai de 3 mois (2 mois en agence CFF). Il n'est pas remboursable.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter info mobilité unireso au 0900 022 021 (CHF 0.94/l'appel depuis un réseau fixe) ou rendez-vous sur www.tpg.ch.



LA PYRALE INFERNALE

La pyrale du buis, papillon nocturne originaire d'Asie, dont les chenilles de couleur jaune-vert dévorent les feuilles de buis, a particulièrement sévi cette année. Cette espèce invasive, arrivée en France accidentellement il y a quelques années, s'est depuis peu installée dans nos régions et offre un spectacle désolant de voir les buis d'un vert foncé devenir brunâtres. La lutte biologique n'est à ce jour pas recommandée, car le résultat est variable. Correctement traités, les buis verront leurs feuilles repousser. Demandez conseil à votre jardinier !

TRI DES DECHETS

Le ramassage des déchets verts est effectué régulièrement selon le calendrier de ramassage par la société Transvoirie. Cette dernière, ramasse, les jours dédiés aux déchets de jardin, uniquement des sacs verts prévus à cet effet. Les sacs de poubelles standards ne sont pas ramassés ces jours-là. Vous pouvez vous en procurer dans toutes les grandes surfaces.

CONTRÔLE DU STATIONNEMENT

Vous l'avez peut-être déjà constaté, la mairie s'est doté récemment de contrôleurs de stationnement en intégrant un corps qui fonctionnent sur les communes de Genthod, Bellevue, Pregny-Chambésy et Grand-Saconnex depuis le mois de mars. Cette mesure permettra d'éviter certains stationnements sauvages et la multiplication de voitures ventouses sur notre Commune. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre directement contact avec la police municipale du Grand-Saconnex, route de Colovrex 18, 1218 Le Grand-Saconnex, tél. 022 929 70 70, fax. 022 929 70 77.

MÉMENTO

Vacances scolaires

Les enfants seront en vacances dès le samedi 29 juin et reprendront le chemin de l'école lundi 26 août 2013. Consultez le site pour plus de détails : www.genthod.ch/education/vacances.



Bibliothèque communale

Elle sera fermée durant l'été du 26 juillet au 16 août 2013. En plus des horaires hebdomadaires habituels, elle sera ouverte les samedis 6 juillet et 24 août 2013 de 9h à 12h. Toutes les informations concernant la bibliothèque sur www.genthod.ch/pratique/servicescommunaux/bibliothèque.



Les Petits Loups

Il reste encore quelques places disponibles pour la rentrée 2013. Ce jardin d'enfants accueillera les enfants nés entre le 1er août 2009 et le 31 juillet 2011. Pour plus de renseignements contacter les éducatrices au 022 774 25 73 ou consulter www.lespetitsloups.ch.



Toit du bâtiment parasolaire | Yves Beetschen

ROUTE DE VALAVRAN

Inscrite dans les investissements lors de la précédente législature, la construction du seuil de ralentissement a traîné. La première raison est que les panneaux signalant le seuil ont mis du temps à être mis en place par la société en charge. La deuxième raison concerne le marquage du passage pour piétons. Grande fut notre surprise quand les services de l'Etat ont prétendu qu'il n'y avait pas de passage pour piétons à cet emplacement et que le plan de marquage n'existait pas... Il a fallu donc redemander une autorisation de marquer le passage pour piétons de ses lignes jaunes et de panneaux de signalisation idoines.

